



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juin 2004

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean GUILBERT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE

Absents excusés :

Mme Monique LE SAINT ayant donné pouvoir à M. LASSERRE
M. Gérard-Charles MARTIN représenté par M. Jean GUILBERT
Mme Gaétane DESJARDINS ayant donné pouvoir à M. Philippe LAVAUD
M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Jean-Marc LE RUDULIER représenté par M. Jean-Roch GAILLET
M. Jean-Paul MASSON.

Absents

M. Marc BODIN

Secrétaire de séance :

M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 17 juin 2004

Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2004

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de conseillers présents : 25

06.07.04

N° de l'ordre du jour : 2004-06-15 Avenant n°3 au marché de création, conception et réalisation d'outils de communication avec la société Ateliers des Giboulées

- M. LASSERRE, rapporteur donne lecture de la délibération.

Le marché de création, conception et réalisation d'outils de communication sur le thème de l'environnement a été attribué au groupement SETI - Ateliers des Giboulées le 22 juillet 2002 par la ville de Versailles et depuis le 1^{er} janvier 2003, ce marché a été transféré à la communauté de communes du Grand Parc.

Dans le cadre de ce marché, le groupement SETI - Ateliers des Giboulées est chargé de la réalisation de la Gazette Environnement du Grand Parc.

Le 1^{er} numéro de la Gazette Environnement a été distribué en Janvier 2004 dans une enveloppe dont les dimensions étaient légèrement supérieures à un format A4. Ces dimensions ont rendu la distribution difficile et il est proposé de mettre la Gazette n°2 sous une enveloppe au format A5.

Le montant de cette prestation s'élève à 2 660 € HT pour la mise sous enveloppe des 30 000 exemplaires à destination des communes du Grand Parc hors Versailles. Les Gazette Environnement de Versailles sont quant à elles encartées dans le magazine municipal, les calendriers de distribution de ces deux supports de communication ayant pu s'harmoniser.

Pour mémoire, la mise sous enveloppe de 90 000 exemplaires non pliés (format supérieur à un format A4) s'élevait à 18 500 € HT.

Un avenant est proposé en ce sens.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

le Conseil Communautaire,

- 1. approuve les termes de l'avenant n°3 au marché de création, conception et réalisation d'outils de communication avec la société Ateliers des Giboulées co-titulaire du marché*
- 2. autorise M. le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir ci-annexé et tout document s'y rapportant*
- 3. dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes du Grand Parc à l'article 6238 « Divers publicités, publications, relations publiques »*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 25

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



✓ Le Président,

Etienne PINTE

